Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260331-2026_30-DE

Saint Séglin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2026

- - - - - - - - - - -

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 27 mars 2026), s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DANIEL Jean-François, Maire

Etaient présents : DANIEL Jean-François, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MOTEL Jean Yves, BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier, HERVÉ Gérard, AUDRAN André, MORICEAU Myriam, BOUCHET Sandrine, RICHARD Sandrine, ROCHER Angélique, LELIEVRE Fabien, LECLAIRE Audrey, GUÉNO Ophélie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : MORICEAU Myriam

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Délibération 2026-30

DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPERATIONS ELECTORALES

Le Maire informe le conseil municipal que depuis la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019, une commission de contrôle des opérations électorales est chargée de statuer sur les recours administratifs et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Ses membres sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement du Conseil Municipal. Sa composition est rendue publique par affichage ou mise en ligne sur le site internet de la commune. Le secrétariat de la commission est assuré par les services de la commune.

Cette commission sera composée :
- Du délégué du Préfet,
- Du délégué du tribunal,
- D'un conseiller municipal désigné (pour les communes de moins de 1000 habitants) pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, du plus jeune conseiller municipal, à l'exception : du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne monsieur HERVE Gérard, délégué communal au sein de la commission de contrôle des opérations électorales.

Date : 02 AVR. 2026

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Jean-François DANIEL

Mairie 4, rue de l'Eglise 35330 SAINT-SÉGLIN
Téléphone : 02 99 34 93 78 Courriel : mairie@ saint-seglin.fr